

Je ne demande pas au parrain du bill, qui a fait un excellent exposé hier, de répondre à toutes les questions que j'ai posées. Je voulais tout simplement lui dire de transmettre à son ministre des Pêches et des Océans, un message d'un Québécois au Sénat qui dit qu'il n'est pas satisfait de ce bill. Cela ne règlera pas nos problèmes, mais pour aider mes amis de l'Atlantique et de Terre-Neuve, je voterai en faveur du bill.

[Traduction]

● (1150)

L'honorable Duff Roblin (leader suppléant de l'opposition): Mon honorable collègue indique qu'il veut prendre la parole. Dans ce cas, je voudrais qu'il commence le premier ce qui nous permettra d'alterner. Il ne pourra mettre un terme au débat puisqu'on ne met pas de terme au débat à la troisième lecture. Il ne pourra prendre la parole qu'une seule fois. Mon collègue veut-il parler?

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Le sénateur Petten prendra la parole plus tard.

Le sénateur Roblin: Dans ce cas, je commence.

L'étude de ce projet de loi a permis de faire la preuve qu'un nombre important de sénateurs connaissaient bien les problèmes que cette mesure veut résoudre. C'est avec beaucoup de plaisir et d'intérêt, surtout à la deuxième lecture, que j'ai écouté les opinions de mes collègues pour constater qu'au moins au sein de mon parti, on compte de nombreux experts en la personne des sénateurs Marshall, Doody, Phillips et Macdonald et maintenant, en ce qui concerne l'aspect constitutionnel, de mon collègue le sénateur Asselin. Je voudrais qu'il soit clairement entendu cependant que si j'interviens dans ce débat ce n'est pas à titre de spécialiste de la question du poisson, car ce sont des sujets tels que le tarif du Nid-de-Corbeau, les ventes de blé qui attirent surtout mon attention. Je suis un novice en ce qui concerne le commerce du poisson. Il m'arrive parfois d'en manger ou d'en pêcher mais je ne m'y connais guère sur l'aspect économique de cette question dans l'ouest et dans l'est du Canada.

Néanmoins, quels que soient les objectifs visés dans le projet de loi, j'ai quelque chose à dire à ce sujet, car il se fonde—me semble-t-il—sur de nouveaux principes régissant l'intervention gouvernementale dans l'économie et dans l'entreprise privée, des principes qui méritent sans doute d'être notés et soulignés et qui permettront peut être même de fixer une nouvelle norme pour mieux mesurer l'intervention du gouvernement dans l'économie. Je compte parmi ceux qui s'opposent presque systématiquement à la plupart des opérations de sauvetage que nous avons effectuées de temps à autre, la raison étant que si elles sont de bonne guerre à court terme, elles s'avèrent décevantes à long terme; et règle générale elles se perpétuent indéfiniment dans l'avenir, évitent de régler les vrais problèmes, contribuent à accroître le coût de la vie et ne sont vraiment pas efficaces pour permettre de suivre l'évolution de l'économie. Souplesse et changement, voilà les deux mots clé que doivent retenir tous ceux qui s'intéressent à la politique économique dans notre pays, et je ne pense pas qu'il en ait été tellement question, contrairement à ce que j'aurais souhaité, dans les nombreuses opérations de repêchage auxquelles nous avons assisté à l'occasion.

[Le sénateur Asselin.]

Le projet de loi ouvre des perspectives nouvelles très importantes, et je m'en réjouis. Je me sens tout disposé à voter en faveur de cette mesure, et cela notamment parce qu'elle vise à laisser jouer la loi du marché; dorénavant l'industrie répondra aux pressions et aux indicateurs du marché, qui constituent les meilleurs guides dont nous disposons pour la gestion des entreprises de pêche ou de toute autre entreprise. C'est là, d'après moi, un principe qui devrait régir la plupart des activités que le gouvernement entreprend dans le domaine économique.

Il est très net dans le projet de loi que cette mesure s'inspire de principes économiques, car elle reconnaît qu'il y a d'autres éléments à prendre en considération dans les activités publiques. Le principe social est l'un d'entre eux.

Nous avons constaté dans les activités de la Société de développement du Cap-Breton quels problèmes peuvent surgir quand on confond les principes économiques et les besoins sociaux. Voilà une des raisons qui expliquent à mon avis la série apparemment interminable des déficits qu'on y a enregistrés.

Il est bien clair dans le projet de loi que si le gouvernement veut prendre sous les auspices de cette mesure des initiatives qui sont justifiées par des raisons sociales—et les gouvernements peuvent être motivés par un tas de bonnes raisons sociales—ces initiatives ne seront pas à la charge de l'industrie de la pêche en général ou des entreprises en particulier. Voilà le principe important. Cette restructuration du secteur des pêches doit obéir uniquement à des principes économiques, et si le gouvernement de Terre-Neuve ou celui du Canada ou quelque autorité que ce soit désire maintenir une usine en activité ou faire quoi que ce soit d'autre pour des raisons sociales qui peuvent en soi être bien fondées, le coût de cette initiative ne sera pas assumé par ces entreprises ou par l'industrie de la pêche mais par le Trésor public. C'est la chose à faire et c'est un principe sain. Il est souvent justifié que les gouvernements aient des objectifs sociaux qui diffèrent des objectifs économiques, mais la sagesse commande qu'on n'en impute pas le coût aux activités des entreprises économiques.

Cette nette distinction entre l'orientation économique des entreprises de pêche et ce qui peut s'avérer, le cas échéant, des objectifs sociaux souhaitables devrait être parfaitement observée. Les entreprises de pêche devraient être gérées selon des principes économiques et les mesures sociales, quelles qu'elles puissent être, ne devraient pas être portées à leur charge mais devraient en fait être comptabilisées séparément par les autorités qui désirent les appliquer.

La deuxième chose que j'apprécie dans le projet de loi, c'est qu'il y est établi clairement dès le début que l'on vise à privatiser à nouveau cette industrie.

J'ai demandé aux experts qui ont comparu devant le comité comment ils prévoyaient s'y prendre pour atteindre cet objectif. En effet, c'est peut-être un objectif louable auquel nous souscrivons sans réserve, mais la question qui se pose est de savoir comment on va s'y prendre pour l'atteindre. Cependant, leur réponse m'a donné satisfaction, car ils m'ont dit qu'ils avaient fait des projections pour une période de cinq ans et qu'ils en étaient arrivés à la conclusion qu'il semblait possible et même probable que l'on puisse redonner à cette industrie une efficacité et une rentabilité suffisantes pour la remettre au secteur privé. On m'a dit également que ces projections étaient